

Légation de Suisse

Bucarest, le 26 juin 1939.
STRADA PITAR MOS 12

Roumanie

m op signoit 2851

RÉF. No. XI A 9 ... NO .

PRIÈRE DE RAPPELER LE NUMÉRO DANS LA RÉPONSE

A JUL 1839 R. 15.7 Gari an Para

no seriedo Monsieur le Directeur,

Depuis plus de six ans que j'ai l'honneur de représenter le Conseil Fédéral en Roumanie, je n'ai jamais constaté, dans le fonctionnement du clearing roumano-suisse, des difficultés comparables à celles que je rencontre actuellement. Elles semblent tenir beaucoup moins à des défectuosités de nature technique qu'à une insuffisance absolue dans l'alimentation de certains comptes, particulièrement de ceux qui représentent le prix des achats effectués par la Suisse sur le marché roumain.

Nationale de Roumanie plusieurs réponses à des requêtes que je lui avais adressées à l'effet de savoir pour quelles raisons certaines sommes représentant des paiements de dettes commerciales et dont la contre-valeur avait été versée depuis assez longtemps déjà par des dépiteurs roumains n'ément taient pas encore transférées en Suisse. Toutes ces réponses expliquent le retard apporté au transfert par un manque de disponibilités au compte "Marchandises" de Zurich. Il m'intéresserait d'apprendre de vous si la situation, à cet égard,

A la Division du Commerce du Département Fédéral de l'Economie Publique, Berne.



est réellement aussi fâcheuse que le donnent à penser les explications fournies par la Banque Nationale de Roumanie.

Pour le moment, je me heurte, dans toutes les directions, à des "non possumus" catégoriques. S'il est exact
que les paiements relatifs à des marchandises achetées en
Suisse se trouvent paralysés par le manque de disponible, je
ne saurais m'étonner de n'avoir pu obtenir des devises pour
les voyageurs désireux de visiter notre Exposition de Zurich.
Je ne parle pas, et pour cause, de nos créances financières.
Le Grédit Général Foncier de Bâle, dont j'ai secondé les
efforts depuis plus d'une année, n'a pu arriver à une solution définitive, c'est-à-dire au remboursement de l'emprunt
consenti par lui à la ville de Timişoara, qu'en acceptant
un règlement hors clearing qui réduit de plus de 50 % le
solde en capital de sa créance.

Une telle situation ne saurait se prolonger sans apporter des troubles graves dans tout l'ensemble des relations commerciales et financières entre la Suisse et la Rou-

Il importe donc de reprendre sans tarder l'étude

de ce vaste problème. Si le prix élevé des céréales et des

carburants de provenance roumaine nous oblige à réduire nos

achats, ne pourrions-nous pas obtenir des industries suisses

qui tiennent à conserver ou même à consolider leurs positions

sur le marché roumain un concours financier permettant d'im
porter de plus grandes quantités de produits roumains sans

qu'il en résulte, sur le marché suisse, une augmentation sensible des prix de détail? Mes conversations avec les représentants de diverses firmes suisses qui réalisent en Roumanie d'im÷ portants bénéfices et qui pourraient sans peine, si la question des moyens de paiements était résolue, étendre leur champ d'activité et augmenter leur chiffre d'affaires me donnent à penser que les maisons intéressées ne refuseraient pas de faire des sacrifices pour stimuler l'importation chez nous des blés et des pétroles roumains, condition préalable du développement futur de leurs propres affaires dans le Royaume danubien.

D'autre part, M. A. Peter, Directeur de la Société Sulzer de Bucarest, m'a communiqué un mémoire qu'il doit avoir remis à divers gros industriels roumains, clients de notre industrie métallurgique et susceptibles, par leur influence personnelle, de peser sur les décisions du Gouvernement. Notre compatriote paraît croire qu'une exportation supplémentaire d'essence roumaine, avec octroi d'une cote de 20 % de devises négociables mise à la disposition des exportateurs, permetlayden de Arher-trait à la Suisse de développer ses achats de l'article dont il s'agit, favoriserait le fonctionnement du clearing et laisserait à la disposition de l'Etat roumain des devises qu'il pourrait utiliser pour approvisionner en marchandises suisses ses diverses entreprises d'utilité publique, ainsi que celles des administrations municipales.

Il m'est revenu que, tout récemment, M. Georges Caranfil aurait eu, en Suisse, de nouveaux entretiens avec votre

to bitte i've larry Informisce, welde Ith himmielithe respectos persinger collaborateur M. Ebrard. Il m'intéresserait vivement de savoir s'il en est résulté quelques perspectives d'amélioration
pour l'avenir. Je me plais à espérer que, dès avant l'échéance
des accords du 12 mai dernier, c'est-à-dire dans le courant
de l'été, de nouvelles dispositions contractuelles pourront
étre prises pour mettre fin à une situation qui ne tarderait
pas, si elle devait se prolonger, à devenir intolérable.

Bèld est such sedo noise Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, les assu-

-ecgoletès an rances de ma considération la plus distinguée.

D'autre pert, M. A. Peter, Directeur de la Société Sulzer de Bucarest, m's communiqué un mémoire qu'il doit avoir remis à divers gros industriels roumains, clients de notre industrie métallureique et ausceptibles, par leur influence versonnelle, de peder sur les aéoisions au Gouvernament. Notre compatricte peraît croire qu'une exportation supelémentaire d'essence roumeine, avec octroi d'une cote de 20 % de devises némotified à la disocition des exportateurs, permettrait à la Suisse de aévalopper ses schats de l'article dont il s'agit, favoriserait le fonctionnement du clearing et laisserait à la aisocition de l'Etat roumein des devises qu'il pourrait atiliser nour aporovisionser en marchanoises suisses pourrait atiliser nour aporovisionser en marchanoises suisses

Il m'est revonu que, tout récomment, Il. Georges Usranfil sursit en, en Suisse, de nouveaux entretiens avec votre

tes administrations manicipales.

ses diverses entreprises d'utilité oublique, sinsi que celles